

LE COURRIER DE ROUBAIX

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42. ABRONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1890

PAYS D'IMPRESSION

Les magistrats savent à merveille les facultés dominantes de notre tempérament national; il leur est loisible de synthétiser quotidiennement les résultats de leurs analyses sur les individualités soumises au contrôle de leur examen psychologique.

De toutes les facultés qui singularisent notre caractère, l'une des plus aisément susceptibles d'exploitation est, sans aucun doute, notre impressionnabilité.

Cette faculté, il ne faut point la contraindre dans ses manifestations spontanées; mais il est aisé de la faire dévier et de la retourner de façon à la rendre utilisable pour la justice distributive dont s'inspirent, hélas ! trop souvent, nos magistrats.

Il n'y a eu qu'un long cri de révolte indignée, de commisération affectueuse dans toute la presse et dans l'unanimité de l'opinion, lorsque l'innocence de Borrás a été reconnue et proclamée.

On s'est ému autour de cette infortune imméritée, on a distribué, à plume que veux-tu et à bourse dégréée, l'aumône morale et matérielle à cette victime désormais célèbre de notre législation judiciaire. Pour un peu, on aurait sollicité en sa faveur la décoration réservée aux héros et aux capitalistes.

Puis, tout à coup, cet enthousiasme sans frein, excité par la générosité qui sommeille — excusez cet emprunt, M. Reinach — au fond de toute âme française, s'est dégonflé et, timidement, quelques chercheurs de dessous, quelques pisteurs d'inédit ont risqué un point d'interrogation sur le cas de Borrás.

M. Edmond Magnier, dans l'Événement, a écrit en toutes lettres : Est-il innocent ?

Jusqu'à rien d'anormal. Tout ce qui est excessif appelle une réaction, et la réaction est venue pour Borrás, comme elle était venue pour d'autres criminels, point encore innocents, mais infortunés encore de peines matérielles : pour les Ferry, les Goblet et autres spadassins de nos libertés publiques.

Le cas, par exemple, devient plaisant lorsqu'on apprend que les héritiers de la victime du Petit-Condorn réclament cent mille francs de dommages et intérêts à Borrás, et qu'ils ont choisi pour la défense de leur écurie revendicative, M. Alby qui était procureur à Narbonne au moment où Borrás fut injustement condamné par la Cour d'assises.

Nous aimons à penser que la justice ne s'est pas trompée deux fois, et qu'en proclamant l'innocence du forçat, elle a à peine commencé l'œuvre de réparation qui doit faire en partie oublier le souvenir de son impardonnable erreur.

Mais, de même que la femme de César ne veut pas être soupçonnée, ainsi la magistrature répugne à l'idée de voir casser ses arrêts.

Je sais que l'arrêt a été rendu sur la réponse affirmative du jury, mais on n'en est pas à ignorer de quel poids pèse dans la balance de ce tribunal impressionnable l'opinion toujours trop légèrement formée du président des assises, et celle du magistrat instructeur et du ministère public.

Il serait donc puéril à ces coutumiers de notre législation judiciaire d'abriter

leur responsabilité derrière la décision du jury.

Il est très humain, au contraire, de leur part, de s'agiter dans la coulisse pour enrayer le mouvement de sympathie à l'égard de Borrás et de réprobation à leur adresse, qui s'est dessinée si nettement dans l'opinion.

Jusqu'à plus ample informé, il nous est permis d'être affligés de la tentative faite pour remettre sur la sellette un malheureux lavé publiquement des iniquités qui lui étaient imputées.

Il a assez expié, ce nous semble, le crime de son innocence, pour désarmer les basses vengeances de ses juges déjà condamnés par la voix populaire.

Néanmoins, le procès dont Me Alby a pris la charge, autorise toutes les suppositions et éclaire d'un jour bien singulier les manœuvres ténébreuses des magistrats incriminés par l'innocence de Borrás.

Il est nécessaire, nous paraît-il, de promouvoir l'opinion contre une tentative d'embuchage perpétrée avec une audace capable de jeter le trouble, de semer le doute dans les consciences timorées.

Jusqu'à preuve du contraire, nous estimons que Borrás n'a pas été remis en liberté, sans que sa cause ait été entendue. Dieu merci, on a mis le temps à l'entendre.

Si son innocence implique une certaine responsabilité de la part des magistrats qui contribuèrent à sa condamnation, nous n'y pouvons rien, et nous ne les plaignons que médiocrement.

En revanche, nous nous étonnons à bon droit, que l'opinion soit saisie à nouveau d'une question déjà trop mûre et qui devrait être définitivement résolue.

MUSTEL.

Une nouvelle Conférence internationale à BERLIN

Cologne, 27 juin. — Il est à présent certain que, dès son retour à Berlin, et après les manœuvres militaires, le souverain réunira une nouvelle conférence internationale, laquelle aura mission d'étudier quelques points spéciaux très arides des décisions prises par la première conférence internationale d'amélioration de l'état économique et social.

Mais où cette conférence devient intéressante, c'est dans sa composition; presque tous les délégués des Etats qui ont pris part à la première réunion y seront invités, excepté ceux de la France, de la Suisse et éventuellement ceux de l'Italie.

En agissant ainsi, Guillaume II se justifie par ses explications : L'Italie n'a qu'un intérêt très secondaire dans la législation internationale du travail.

La Suisse n'a été invitée la première fois que par simple courtoisie, parce qu'il lui a été enlevé le bénéfice de l'initiative de la conférence.

Mais c'est contre la France que Guillaume II est le plus sévère. Il ne se donne pas aux délégués français ce qu'il appelle leur outrecuidance.

Il paraît que ces messieurs se sont complu, à la conférence de Berlin, à énumérer toutes les réformes qui leur ont été réalisées ou en train de l'être en France.

Or, toutes ces réformes sont précisément celles qui ne sont encore qu'à l'état de vagues projets en Allemagne. C'est donc que l'amour-propre de l'empereur d'Allemagne a été blessé, comme celui de tout Allemand qui comme réformateur.

LE TRAITE ANGLO-ALLEMAND

Paris, 27 juin. — On lit dans la France : « Les négociations entre le comte d'Orsay et le cabinet de St-James se poursuivent, mais sans faire de progrès bien sensibles. »

Il paraîtrait qu'aux premières demandes d'explication qui lui ont été adressées, et sur l'observation à lui faite que l'accord intervenu entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne portait atteinte à des traités conclus par le gouvernement de la France, le comte de Salisbury aurait répondu en exprimant d'une ignorance — ou d'un oubli — des dits traités.

notamment la convention de 1844, ajoutant que, en fait de l'omission, l'erreur était d'autant plus regrettable que la situation acquise était devenue définitive.

« Or, nous croyons savoir que sous l'un des derniers ministères français, le comte de St-James, toujours présidé par lord Salisbury, aurait essayé d'entamer des négociations au sujet de la révision partielle de ces traités jugés favorables aux intérêts français. »

« A ce moment le comte d'Orsay se refusa à laisser ouvrir un débat que lord Salisbury, avec l'appui de l'Allemagne, vient de trancher d'une façon radicale. »

Londres, 27 juin. — Le Manchester Guardian croit savoir que M. Gladstone s'opposera énergiquement à la cession projetée de l'île d'Heligoland à l'Allemagne.

Au cas cependant que le cabinet persistât dans son intention, M. Gladstone demandera qu'il soit stipulé qu'Heligoland ne pourra pas être transformé en forteresse navale et que les habitants soient pour toujours exemptés de service militaire.

Rome, 27 juin. — Dans nos cercles politiques on considère le traité anglo-allemand comme un échec pour les partisans de la politique africaine.

On assure que M. Crispien aurait fait demander des explications à lord Salisbury au sujet de l'article 4 de ce traité.

Le premier ministre anglais aurait déclaré que l'Angleterre reconnaît le protectorat italien sur l' Abyssinie et les autres pays des Gallas, mais il s'est tu, au sujet de la côte des Somalis.

Berlin, 27 juin. — Au cours d'une conversation avec plusieurs députés, relativement à l'accord anglo-allemand, le chancelier de l'empire a déclaré qu'en dehors des îles Wanda et Patta, qu'une décision arbitrale a déjà attribuées à l'Angleterre, le reste du territoire cédé n'a pas de valeur réelle.

A plusieurs reprises, le général de Caprivi a fait ressortir d'une façon toute spéciale, l'importance qu'il y a à entretenir des relations amicales avec l'Angleterre.

LA SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 28 juin. — L'état d'indécision, qui pesait depuis quelque temps sur notre marché, a fait place, cette semaine, à un léger réveil d'activité. Les ventes de Roubaix semblent avoir un peu conséquence de donner aux cours une base plus stable.

En tissu, quelques ordres d'une certaine importance ont été remis, par les maisons de Paris, sur des types dont on avait établi les prix en escomptant la baisse qui s'est produite sur les matières. On croit, en fabrique, que les laines se maintiennent au niveau actuel, les ordres, en draperie d'hommes pour l'été 1891, s'alignent avant un mois, mais que, si, au contraire, une réaction se produisait, la remise de ces commissions serait retardée.

La demande, en peignés, a été plus active, et la consommation a effectué quelques achats à prix assez bien soutenus. Les laines d'Afrique commencent à faire leur apparition sur le marché, et les premiers lots se sont enlevés rapidement pour l'emploi.

La tenue du marché à terme a été plutôt ferme : dans certaines séances on a pu constater des écarts de prix assez sensibles, mais, en somme, les cours sont d'environ cinq centimes plus élevés que samedi dernier.

En résumé, sans pouvoir constater une reprise d'affaires bien marquée, on doit reconnaître que la situation s'est un peu améliorée.

L'affaire Barrême

Paris, 27 juin. — Le ministre de l'intérieur a reçu de M. de St-James, le ministre de la Justice, la communication d'après laquelle deux déportés lui auraient fait des révélations importantes concernant l'assassinat du préfet Barrême.

Les individus en question ont formellement dénoncé le meurtrier, qui serait actuellement détenu pour un autre crime dans une maison centrale de France.

Le ministre de l'intérieur a immédiatement transmis cette communication à son collègue de la Justice.

Les dénonciations de deux déportés sont, paraît-il, très précises; ils ont donné des détails qui laisseraient supposer qu'ils ont pris part au crime.

On ne peut toutefois accueillir qu'avec beau-

coup de prudence leurs explications car les déportés se livrent assez fréquemment à des déclarations semblables, dans l'espoir d'être prochainement ramenés en France.

« Chargé d'ouvrir une enquête concurrentement avec le parquet de Versailles. »

PARIS PORT DE MER

Paris, 27 juin. — Mardi, l'assemblée générale des membres de l'Union nationale du commerce et de l'industrie a voté, à l'unanimité, un ordre du jour priant le ministre des travaux publics d'ordonner la mise à l'enquête rapide du projet de Paris port de mer.

Les présidents des chambres syndicales ont été présents en ce matin, à l'assemblée, par M. Charles Prévot, député, président de l'Union nationale, et M. Yves Guyot.

M. Prévot a exposé au ministre le but de cette démarche collective, et lui a fait connaître l'ordre du jour voté mardi dernier.

Le ministre a déclaré tout d'abord que l'importance de ce vote, et la présence d'un aussi grand nombre de présidents de chambres syndicales, lui faisaient bien comprendre toute l'importance que le commerce et l'industrie attachent à l'exécution du projet Paris port de mer.

Il a ajouté qu'aucun projet lui apporterait la preuve qu'un tiers environ du capital nécessaire était souscrit, il n'aurait l'engagement de demander au conseil des ministres la mise immédiate à l'enquête.

SENAT

Séance du vendredi 27 juin 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 3 h. 20.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Franck-Chauveau, l'un des secrétaires, est adopté.

LA RÉCIVIE

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Bergeron sur l'aggravation progressive des peines en matière de récidive, et leur atténuation en cas de premier délit.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Après deux heures, séance pour la discussion de la loi sur les mines.

La séance est levée à 5 h. 45.

NOUVELLES DU JOUR

Le Budget

Paris, 27 juin. — La Commission du budget a longuement discuté une proposition de M. Pellétan tendant à subordonner toute mesure concernant l'augmentation de l'impôt de la contribution de la métropole au budget de l'Indo-Chine.

M. Pellétan a soutenu qu'il y a là une source de déficit qu'il faut connaître exactement pour équilibrer le budget de 1891.

Les opposants ont fait valoir que la mise d'accord a décidé d'entendre de nouveau M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat.

Les vacances parlementaires

Paris, 27 juin. — Ainsiqui nous l'avions fait prévoir le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, demandera à la Chambre de procéder à la discussion générale du budget à l'occasion du projet des quatre contributions et de l'emprunt.

Comme il est nécessaire que le Parlement ait statué avant de se séparer sur la suite des articles, il est à craindre que les vacances parlementaires ne puissent commencer avant la fin de juillet. Nous devons cependant constater que dans la Chambre il existe un courant très prononcé pour que celle-ci se sépare avant le 14 juillet.

La Commission du travail

Paris, 27 juin. — La Commission du travail a examiné aujourd'hui trois amendements de M. Dumay.

Elle a admis la disposition tendant à autoriser le travail de nuit pour les plieuses de journaux et pour les ouvrières employées dans les fabriques de conserves alimentaires. Pour ces dernières un règlement d'administration publique déterminera la durée de l'interdiction.

En second lieu la commission a repoussé une disposition tendant à tendre la loi aux bureaux et aux grands magasins.

Enfin elle a adopté une disposition portant que les présidents et les vice-présidents du conseil de prud'hommes du chef lieu du département pourront

faire partie de la commission instituée pour veiller à l'application de la loi.

L'ex-roi Milan

Belgrade, 27 juin. — Hier, les professeurs de l'Université ont donné un banquet en l'honneur de l'ex-roi Milan.

Le recteur Nikolaiévitch a prononcé un discours énergique contre le gouvernement radical.

Le roi Milan lui a répondu en accusant M. Kističić de faiblesse envers les radicaux contre lesquels, il conspire comme étant de son devoir de père de luter.

La manifestation de l'ex-roi Milan est blâmée par les meilleurs amis de cette dynastie. Le recteur Nikolaiévitch a été mis à la retraite.

Mouvement administratif

Paris, 27 juin. — Le mouvement administratif, concernant un certain nombre de conseillers de préfecture paraît au Journal officiel dans le courant de la semaine prochaine.

L'alliance italo-allemande

Paris, 27 juin. — Un assure de bonne source que l'entente italo-allemande n'a pas été jetée à Berlin, au mois de mai de l'année dernière, lors de la visite du roi Humbert à l'empereur Guillaume II.

Tous les hommes politiques disent que l'alliance avec l'Autriche est une nécessité du moment et qu'elle ne saurait être renouvelée.

Les enfants martyrs

Roubaix, 27 juin. — On a arrêté hier les nommés Tavernier, boucher, et sa femme, qui se livraient depuis quatre ou cinq ans à des sévices graves et à des voies de fait sur leur fille Berthe, âgée de douze ans. La pauvre enfant était renfermée dans une écurie où on lui jetait des aliments grossiers. Le père, surtout, la maltraitait odieusement.

Au cours de l'instruction, on a appris que cet hiver, alors qu'il faisait grand froid, Berthe ayant voulu prendre, pour se réchauffer, la couverture que son père venait de mettre sur l'âne de la maison auprès duquel elle se trouvait, Tavernier l'aurait rouée de coups.

Un médecin légiste a constaté qu'elle avait un côté de l'estomac complètement déformé à la suite des violences qu'elle avait endurées.

Malgré son âge, on ne lui donnerait pas plus de six ans.

Ce sont des voisins qui ont porté plainte. L'instruction continue.

L'affaire des empoisonnements de maris en Hongrie

Vienne, 27 juin. — Hier ont commencé, devant le tribunal de Mitrovitz, les débats d'un procès qui excite la curiosité générale en Hongrie.

Il s'agit d'une affaire d'empoisonnement dont nous avons parlé et dans laquelle sont impliquées dix femmes. Celles-ci sont accusées d'avoir formé entre elles un pacte de vengeance par le poison, de leurs maris, afin de pouvoir se livrer en liberté à la débauche.

C'est au moyen de l'arsenic administré par petite dose pendant plusieurs années que les dix mères ont tué leur mari.

Les accusées, qui forment sept mariées et sept Agées d'un mois quarante ans, avouent leur crime.

L'acte d'accusation relève contre elles des faits vraiment révoltants.

Plusieurs accusées, parmi lesquelles figure la principale coupable, l'investigatrice de tout le complot, manquent à l'audience. Elles sont mortes pendant la durée de leur détention.

NOUVELLES MILITAIRES

Les ajournés des classes 1887-88. — Le ministre de la guerre a décidé que les ajournés des classes de 1887 et de 1888, dispensés cette année à l'un des titres prévus par les articles 21 et 22 de la loi du 10 juillet 1886, se forment en deux catégories de service, comme les hommes de leur classe qui ont été dispensés en 1888 et 1889.

Il vient de se fonder à Paris une société qui porte le nom de Société des Amis de la République, placée sous le patronage et la direction de MM. le général Lheroy, l'amiral Le Teindre, le général Flory, l'amiral Fleuret de Langie, le marquis de Saint-Yves, le baron de Cambourg, le docteur Labonne, etc., elle veut travailler à faire connaître le grand empire du Nord, sa civilisation, ses intérêts extérieurs qui sont en rapport avec ceux de la France, à développer et à faciliter les relations commerciales déjà très actives entre les deux pays, à défendre contre toutes entreprises étrangères les intérêts de l'empire, à faire connaître les rapports d'amitié entre les deux nations.

Brevetés. — On demande quel sort est réservé aux officiers brevetés servant actuellement dans les régiments d'infanterie, soit comme majors, soit comme chefs de bataillon ou cadre supplémentaire; c'est-à-dire à l'exercer par les commandements effectifs prévus par la nouvelle loi.

Le chef d'état-major de l'armée n'a pris encore aucune décision à ce sujet.

Il serait temps de se hâter pour que les mutations puissent avoir lieu en même temps que les nominations de juillet.

Une seule chose est impossible; c'est le maintien du statu quo.

On ne peut laisser plus longtemps les commandements brevetés d'état-major dans les fonctions de major ou dans l'oisiveté du cadre complémentaire.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 28 juin. — Hauteur barométrique, 760. Température : A 7 heures du matin, 10 degrés au-dessus de zéro. A 11 heures du soir, 23 degrés au-dessus de zéro. A 5 heures du soir, 23 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 27 juin. — Les faibles pressions qui envahissent hier la Norvège et les Pays-Bas se sont étendues sur tout le continent; la baisse est accentuée contre les hauteurs barométriques tombant au-dessous de 760 mm.

Les vents d'entre ouest et nord dominent; ils sont assez forts sur le Pas-de-Calais et dans l'ouest des îles Britanniques. Des pluies orageuses sont signalées sur les îles Britanniques, dans les régions nord de la France, en Allemagne et en Scandinavie.

La température descend sur l'ouest de l'Europe. Ce matin, le thermomètre marquait 10 degrés à Bodo, 15 à Paris, Riga, 17 à Breslau, 23 à Perpignan et 27 à Alger.

En France, le temps est à l'orage et va rester assez chaud.

A Paris, hier, beau temps l'après-midi, ciel couvert la nuit et plus de 2 à 5 heures.

Température : minimum de ce matin, 14 degrés. Le maximum d'hier, 31 degrés 1, surpassa la température la plus élevée qui ait été notée l'année dernière.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir; nous donnons plus loin le compte-rendu de la séance.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Victor Glorieux, fabricant de tissus, vice-consul du Danemark, membre du Tribunal de commerce et administrateur de la Caisse d'Epargne. M. Glorieux est mort à Boulogne-sur-Seine, à l'âge de 53 ans.

Le manège de la rue de Berbioux. — On construit en ce moment, rue de Berbioux, un manège dont l'installation vraiment remarquable de la ville de Roubaix d'un abaissement tel que n'en possède aucune ville en France. Ce manège d'excursion, et il suffit de parcourir les bâtiments en construction, pour prédire aux organisateurs de ce manège un immense succès.

Le manège proprement dit mesure cinquante mètres de longueur sur vingt-cinq de largeur et quinze d'élevation. Ce vaste quadrilatère, défini sur les dimensions d'un manège militaire, tels qu'on les construit aujourd'hui, est dû aux plans de l'architecte M. Ernest Thibaut, et c'est M. O. André, l'ingénieur du Palais des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1889, qui en est le constructeur.

D'énormes travées en fonte et en acier soutiennent la toiture, et les deux pans de leur traverses sont ornés de larges ferrures, qui apportent dans le manège une clarté complète, et lui donnent, en même temps, un cachet des plus élégants. Un promenoir très-spacieux, protégé par une balustrade légèrement inclinée vers le public, sera installé tout autour de la piste, et la porte d'entrée, aux dimensions colossales, s'élèvera sur tribune. L'ensemble de ce manège est absolument réussi.

Les écuries, dessinées avec un soin tout particulier, peuvent recevoir actuellement quinze chevaux; mais le nombre des stalles, par suite d'un mécanisme habilement combiné, pourra être considérablement augmenté; il suffit, en effet, pour obtenir ce résultat, de faire glisser les cloisons et les mangeoires qui séparent les stalles et qui toutes sont mobiles.

Les boxes sont d'un rare confort. Sept chevaux pourront y prendre place; ce n'est pas, à notre avis, la salle, qui a réclame les soins d'aménagement les moins assidus.

Nous devons également mentionner spéciale à la sellerie de luxe, qui sera garnie de selles et de harnais entièrement neufs et livrés par M. Waetjens, à la sellerie de travail, aux remises, aux salles d'écriture, de lecture et de billard, etc., etc.; ces différents salles se succèdent les unes aux autres, et offrent des communications faciles avec tout l'intérieur de l'établissement, au milieu duquel se trouve une belle cour de réception.

Près de la porte d'entrée, est placé le logement du directeur du manège, M. Nivoley, qui réserve aux personnes qui vont visiter l'établissement l'accueil le plus aimable. M. Nivoley donnera des

conseils, et s'efforcera de leur expliquer cette fabrication de vins factices. L'heure n'est pas propice pour porter atteinte au moindre organe de notre travail habituel.

Il faut ajouter jusqu'en 1892 toutes les modifications demandées.

Il faut que la France continue à imposer au monde et ses produits naturels et ses produits de sa fabrication avec des matières premières étrangères.

Il faut qu'elle reste l'exportateur de tout ce qui est beau et bon, mais pour cela il faut savoir tenir, persévérer, lutter, et ne pas craindre de demander à l'étranger la matière première dont on a besoin. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)

M. Jamet, rapporteur. — Il ne faut pas, pour apprécier le projet, se placer au point de vue du Midi, c'est-à-dire de l'intérêt général. La culture de la vigne intéresse 78 départements dans la production totale de l'Europe.

Le million de Français, 1,700,000 récoltants, c'est-à-dire le tiers de la population, ont en France 129,000 hectares de vignes; sans parler des charges de l'agriculture, le vigniculteur supporte des charges telles qu'il lui est impossible de soutenir la concurrence contre la fabrication du vin de raisins secs.

Ces fabricants au nombre de 218 forment un syndicat qui monopolise la fabrication et règle les prix.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR

ROUBAIX-TOURCOING. — On constate encore un peu d'avance sur quelques mois et la tendance du marché est soutenue.

Voici le détail des opérations du jour : Buoens-Ayres type 1 : sur juillet 5,000 kil. à 5.45, 5,000 à 5.47 1/2; sur août 15,000 kil. à 5.50; sur septembre 5,000 kil. à 5.47 1/2; sur octobre 5,000 kil. à 5.45; 10,000 à 5.47 1/2.

Sur novembre 5,000 kil. à 5.40, 10,000 à 5.45; sur décembre 5,000 kil. à 5.45; ensemble 65,000 kil.

ANVERS. — Les cours sont les mêmes qu'hier avec tendance calme.

On a traité : 10,000 kil. sur août, 25,000 kil. sur septembre, 15,000 sur octobre, 20,000 sur novembre, 5,000 sur décembre et 5,000 sur mars. Total 80,000 kil.

LE HAVRE. — Le marché est soutenu. Les cours baissent de cinquante centimes de juillet à août, les autres mois sont inchangés. On a vendu 175 balles, avec acheteurs et vendeurs à la cote.

LE LIEPZIG. — Bien qu'ils soient en légère avance sur hier, les cours ont aujourd'hui une tendance faible. On a traité 20,000 kil.

BOURSE DE PARIS

du samedi 28 juin (par voie télégraphique et par fil spécial)

Table of stock market data for Paris, including sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, and Mines.

BOURSE DE LILLE

du samedi 28 juin PAR FIL TELEPHONIQUE SPECIAL

Table of stock market data for Lille, including sections for Valeurs, Compt., Cours précéd., and Charbonnages.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Un duel